



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 24 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 24 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

29/09/2026

PUBLIÉ LE :

01/10/2026

Etaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, M. Alexandre GOUDEFROYE, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. William HEULLE, Mme Nadège NIDERT, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

Excusés : M. David VIVIER et M. Mickaël CARRÉ qui donnent pouvoir respectivement à M. Dominique LANOY et Mme Sabine LHEUREUX.

Absente : Mme Marie-Paule LHERMITTE

Secrétaire de séance : M. Alexandre GOUDEFROYE

D2026-65 : BAIL A FERME DE MONSIEUR ANTOINE HENARD – VALIDATION ET REGULARISATION

Rapporteur : Christine BOUTOILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les dispositions relatives au statut du fermage et du métayage ;

Vu le bail à ferme signé le 11 mars 2021 entre la Commune de Wizernes et Monsieur HENARD Antoine, portant sur l'exploitation de terres agricoles appartenant à la Commune;

Considérant que ce bail à ferme a été signé le 11 mars 2021 entre la Commune de Wizernes et Monsieur HENARD Antoine ;

Considérant qu'il convient de régulariser la situation administrative de ce bail en soumettant ses termes et conditions à l'approbation du Conseil municipal ;

Considérant que les parcelles concernées par ledit bail ne font l'objet d'aucune modification de leur désignation cadastrale et que la désignation figurant dans le bail du 11 mars 2021 demeure, en conséquence, inchangée ;

Sur avis favorable de la Commission « Finances – Budget – Affaires générales »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **PRENDRE ACTE** de l'existence du bail à ferme signé le 11 mars 2021 entre la Commune de Wizernes et Monsieur HENARD Antoine ;
- **APPROUVER** les termes et conditions dudit bail ;
- **CONSTATER** que les parcelles concernées par ce bail ne font l'objet d'aucune modification de leur désignation cadastrale et que la désignation cadastrale figurant dans le bail du 11 mars 2021 demeure inchangée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la régularisation administrative, au suivi et à l'exécution de ce bail.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "D. Lanoy", is written over the official seal of the Municipality of Wizernes.

Dominique LANOY